

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

**RÉUNION DU CONSEIL
18 AVRIL 2018**

MERCREDI, le dix-huitième jour du mois d'avril deux mille dix-huit (18 avril 2018), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame Lise Déry, représentante de Saint-Stanislas;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur René Gravel, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Patrick Baril, directeur général, madame Audrey Leblanc, journaliste et monsieur Denis Chartier, citoyen de Saint-Stanislas.

2018-04-061

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2018;
4. Gestion du personnel :
5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. FQM (3^e rendez-vous du développement local et régional);
 - c. Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Rapport financier au 31 décembre 2017 et informations relatives à la dette et aux immobilisations) – Documents disponibles sur demande;
 - d. Demande de contribution pour l'équipe des employés de la MRC pour le relais pour la vie;
6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux) :

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) :
 - i. MRC de Maskinongé (règlement no. 253-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'apporter plusieurs modifications concernant le lotissement, le transport aérien, les conditions d'émission de permis et certificats et les usages résidentiels de moyenne et forte densité dans l'affectation récréative);
 - ii. MRC de Maskinongé (règlement no. 254-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'intégrer au document complémentaire le nouveau cadre normatif du ministère de la Sécurité publique quant aux zones à risques de glissement de terrain);
 - iii. MRC de Portneuf (règlement 381 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf visant à autoriser l'élargissement en zone inondable de la rampe d'accès de la caserne incendie de la Municipalité de Rivière-à-Pierre dans le cadre d'une dérogation à une norme intégrée au document complémentaire);
 - iv. MRC de Portneuf (règlement de remplacement 378(r) du règlement 378 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf visant à délimiter une aire à vocation particulière à l'endroit du site industriel de Sable Marco Inc.);
 - v. Ville de Trois-Rivières (règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire régissant la cohabitation des usages agricoles et non agricoles dans la zone agricole adoptée conformément aux articles 49 et 50 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (2003, chapitre 81) afin de modifier la délimitation du périmètre d'urbanisation et des zones de protection contre les odeurs);
 - c. Compte-rendu de la rencontre du comité consultatif agricole du 14 mars 2018;
 - d. Université du Québec à Chicoutimi (projet d'acquisition de connaissance sur les eaux souterraines);
 - e. Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées mauriciennes – avis de conformité;
7. Rapports :
- a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel – rapport de mars 2018;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité des ressources humaines;
 - e. Comité de sécurité incendie;
 - f. Comité sur la sécurité publique;
8. Fonds de développement du territoire :
- a. Projets structurants;
 - i. Demandes de commandites;
 - ii. Enveloppes dédiées;
 - iii. Enveloppes – projets structurants;
 - b. Demandes régionales;
 - c. Fonds soutien aux saines habitudes de vie – demande de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
9. Développement économique :
10. Appuis demandés;
11. Correspondance déposée;
12. Pour votre information :

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

13. Autre(s) sujet(s);
14. Période de questions;
15. Clôture de la séance.

Adoptée.

2018-04-062

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2018

Il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion publique de ce conseil tenue le 21 mars 2018.

Adoptée.

4. GESTION DU PERSONNEL

Aucun dossier à traiter ce mois-ci.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2018-04-063

5a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 11013 à 11083 ainsi que les autres sommes déboursées au 18 avril 2018 totalisant 355 266, 21 \$.

Adoptée.

2018-04-064

5b. FQM (3^e RENDEZ-VOUS DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL)

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités organise le 3^e rendez-vous du développement local et régional qui se tiendra le 25 avril 2018 à Québec;

Considérant que ce conseil est d'avis qu'il convient que le préfet et le directeur général de notre MRC participent à ce genre de rencontre;

Il est en conséquence proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux autorise le préfet et le directeur général à participer au 3^e rendez-vous du développement local et régional qui se tiendra le 25 avril 2018 à Québec et que les frais d'inscription et de participation soient défrayés par la MRC suivant la politique actuelle.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

5c. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE (RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2017 ET INFORMATIONS RELATIVES À LA DETTE ET AUX IMMOBILISATIONS) – DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE

Monsieur Patrick Baril informe les membres du conseil de la MRC des Chenaux que le rapport financier au 31 décembre 2017 et les informations relatives à la dette et aux immobilisations de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie sont disponibles sur demandes.

2018-04-065

5e. DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR L'ÉQUIPE DES EMPLOYÉS DE LA MRC POUR LE RELAIS POUR LA VIE

Considérant la demande de contribution financière faite au conseil par les employés de la MRC des Chenaux pour leur participation à la marche « Le relais pour la vie » qui se tiendra le 26 mai prochain;

Il est proposé par monsieur Luc-Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que les membres du conseil octroient un montant de 200 \$ à l'équipe des employés de la MRC des Chenaux, pour leur participation au relais pour la vie.

Adoptée.

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2018-04-066

6a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 209-2018 DE LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 209-2018 de la municipalité de Batiscan.

Adoptée.

2018-04-067

6a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 210-2018 DE LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de lotissement numéro 210-2018 de la municipalité de Batiscan.

Adoptée.

2018-04-068

6a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 2018-577 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAURICE

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de construction numéro 2018-577 de la municipalité de Saint-Maurice.

Adoptée.

6b. RÈGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS – DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE

- i. MRC de Maskinongé (règlement 253-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'apporter plusieurs modifications concernant le lotissement, le transport aérien, les conditions d'émission de permis et certificats et les usages résidentiels de moyenne et forte densité dans l'affectation récréative);
- ii. MRC de Maskinongé (règlement 254-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'intégrer au document complémentaire le nouveau cadre normatif du ministère de la Sécurité publique quant aux zones à risques de glissement de terrain);
- iii. MRC de Portneuf (règlement 381 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf visant à autoriser l'élargissement en zone inondable de la rampe d'accès de la caserne incendie de la municipalité de Rivière-à-Pierre dans le cadre d'une dérogation à une norme intégrée au document complémentaire);
- iv. MRC de Portneuf (règlement de remplacement 378(r) du règlement 378 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf visant à délimiter une aire à vocation particulière à l'endroit du site industriel de Sable Marco Inc.);
- v. Ville de Trois-Rivières (règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire régissant la cohabitation des usages agricoles et non agricoles dans la zone agricole adoptée conformément aux articles 49 et 50 de la *Loi sur la protection et des activités agricoles* (2003, chapitre 81) afin de modifier la délimitation du périmètre d'urbanisation et des zones de protection contre les odeurs);

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**6c. COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE
DU 14 MARS 2018**

Monsieur Gérard Bruneau, président du comité consultatif agricole, résume le procès-verbal de la rencontre du comité consultatif agricole qui a été tenue le 14 mars 2018.

**6d. UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI (PROJET D'ACQUISITION DE
CONNAISSANCES SUR LES EAUX SOUTERRAINES)**

Les membres du conseil des maires de la MRC des Chenaux prennent connaissance d'une correspondance déposée par l'Université du Québec à Chicoutimi dans le cadre d'un projet d'acquisition de connaissance sur les eaux souterraines. Les territoires de la Mauricie concernés par le projet seront consultés afin de déterminer la pertinence de déposer une demande conjointe dans le cadre du fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).

2018-04-069

**6e. PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES
MAURICIENNES – AVIS DE CONFORMITÉ**

Considérant que l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (AMFM) a adopté le 20 février 2017 la version révisée de son Plan de protection de mise en valeur des forêts privées mauriciennes;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, les villes et MRC doivent se prononcer sur la conformité de ce plan avec les objectifs de leur schéma d'aménagement et de développement;

Considérant que ce plan répond aux attentes de la MRC des Chenaux, notamment en ce qui concerne l'aménagement intégré de la forêt privée, l'utilisation harmonieuse de l'ensemble des ressources forestières et l'apport au développement économique régional engendré par les activités forestières;

En conséquence, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par madame Lise Déry, représentante de Saint-Stanislas, que la MRC des Chenaux approuve le Plan de protection de mise en valeur des forêts privées mauriciennes version 2017 et déclare que celui-ci est conforme aux orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement.

Adoptée.

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANT À LA RGMRM

Messieurs Luc Dostaler et Guy Simon informent leurs collègues que le rapport financier 2017 de la RGMRM a été adopté. La RGMRM procédera sous peu à l'embauche d'un nouveau directeur général. Il est également mentionné que les relations entre la RGMRM et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et la lutte contre les changements climatiques s'améliorent.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7b. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – RAPPORT DE MARS 2018

Monsieur Christian Fortin, président du comité consultatif culturel, résume le rapport d'activités pour le mois de mars 2018, préparé par notre agente de développement culturel.

7c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du comité, mentionne qu'une rencontre du comité de développement du territoire aura lieu à court terme, pour donner suite à la rencontre d'information concernant l'étude de faisabilité sur l'implantation d'un réseau de fibre optique, qui a eu lieu avec les membres des conseils municipaux des municipalités du territoire.

7d. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon, président du comité, explique qu'un comité de relation de travail a eu lieu récemment et que nous sommes en attentes de la rétroaction de la partie syndicale en lien avec les points discutés.

7e. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Christian Gendron, président du comité, mentionne que nous avons obtenu une réponse du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour notre demande de soutien financier, relatif à l'étude du regroupement des services incendies des municipalités de la MRC des Chenaux. Une première rencontre de travail aura lieu le 30 avril 2018.

7f. COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Jean-Claude Milot, président du comité, résume les éléments qui ont été discutés lors du dernier comité sur la sécurité publique, tenue le 11 avril 2018.

8. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2018-04-070

8a.i. PROJETS STRUCTURANTS - DEMANDES DE COMMANDITES

Considérant que, par sa résolution numéro 2018-03-052, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de soutien aux activités et évènements »;

Considérant que neuf projets ont été présentés au comité d'analyse, composé du directeur général de la MRC, du coordonnateur du service de développement économique, ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Considérant la recommandation de ce comité;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement des projets suivants :

Promoteur	Projet	Montant octroyé
Vieux presbytère de Batiscan	Programmation 2018-2019	1 000 \$
Vieux presbytère de Batiscan	Sacré circuit (fabrique de Champlain et Batiscan / société d'histoire de Sainte-Anne-de-la-Pérade)	1 000 \$
Société de développement économique La Pérade	Quinzième édition du symposium de peinture <i>Des fleurs et des jardins</i>	1 000 \$
Société du site de Madeleine de Verchères	Programmation 2018-2019	1 000 \$
Le comité local Ado-O-Boulot	Coopérative d'initiation à l'entrepreneuriat collectif	500 \$
Fondation du Cégep de Trois-Rivières	Programmation 2018 – Observatoire de Champlain	1 000 \$
Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade	Journée culturelle dans les camps de jour de la MRC des Chenaux	1 000 \$
Transport adapté et collectif des Chenaux	Transport solidaire : Formation et sécurité alimentaire	1 000 \$
Municipalité de Saint-Maurice	Journée de la famille des Chenaux	1 000 \$

Il est de plus résolu que le secrétaire-trésorier, soit et est, par la présente, autorisé à émettre les chèques requis.

Adoptée.

8a.ii. PROJETS STRUCTURANTS – ENVELOPPES DÉDIÉES

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

8a.iii. ENVELOPPES - PROJETS STRUCTURANTS

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

2018-04-071

8c. POLITIQUE DE SOUTIEN AUX SAINES HABITUDES DE VIE

Considérant que, par sa résolution numéro 2018-03-051, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de soutien aux saines habitudes de vie »;

Considérant qu'un projet a été présenté au comité d'analyse, composé du directeur général de la MRC, du coordonnateur du service de développement économique, ainsi que de l'agent de développement du territoire;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant la recommandation de ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement du projet suivant :

Promoteur	Projet	Montant octroyé
Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan	Amélioration des infrastructures de jeux pour les camps de jour	1 000 \$

Adoptée.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2018-04-072

9a. DEMANDE DE FINANCEMENT FDÉ 2018-01 – DIANA FOOD

Considérant que le Comité d'investissement a traité et analysé une demande reçue d'un promoteur sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant les recommandations des membres du Comité d'investissement qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds de développement économique (FDÉ);

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux :

1. Accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FDÉ 2018-01 prévoyant une aide financière non remboursable de 25 000 \$ provenant du Fonds de développement économique.

Que toutes les conditions prévues pour le dossier accepté par la présente résolution en fassent partie intégrante comme si elles étaient ici reproduites pour chacun de ceux-ci ;

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2018-04-073

9b. DEMANDE DE FINANCEMENT FLI 2018-01 – FIEF D'ORVILLIERS

Considérant que le Comité d'investissement a traité et analysé une demande reçue d'un promoteur sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant les recommandations des membres du Comité d'investissement qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI);

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Bafiscan, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux :

1. Accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLI 2018-01 prévoyant un prêt au montant de 10 000 \$ portant intérêt à raison de cinq virgule soixante et quinze pour cent (5,75%) par année, remboursable en soixante versements mensuels, et autorise le paiement de ce montant au promoteur selon les conditions énumérées au contrat à être signé entre les parties ;

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2018-04-074

9c. DEMANDE DE FINANCEMENT FJP 2018-02 – FIEF D'ORVILLIERS

Considérant que le Comité d'investissement a traité et analysé une demande reçue d'un promoteur sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant les recommandations des membres du Comité d'investissement qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds jeunes promoteurs (FJP);

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Bafiscan, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux :

1. Accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FJP 2018-02 prévoyant une aide financière non remboursable de 7 500 \$ provenant du Fonds jeunes promoteurs.

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Que toutes les conditions prévues pour le dossier accepté par la présente résolution en fassent partie intégrante comme si elles étaient ici reproduites pour chacun de ceux-ci ;

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

10. DEMANDE(S) D'APPUI OU AUTRE(S)

2018-04-075

10a. L'ÉTAB – DEMANDE D'APPUI DE CANDIDATURE

Considérant que le Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec (RJCCQ) lance un concours visant à reconnaître l'implication de ses organisations membres;

Considérant que les candidatures devront être remises avant le 27 avril 2018;

Considérant que l'organisme ÉTAB (Étage de Travail Autonome et Bifonctionnel), situé à Saint-Narcisse, désire déposer sa candidature dans la catégorie PME ou startup de l'année - volet économie sociale;

Considérant que l'ÉTAB contribue fortement au rayonnement et développement socio-économique de la MRC des Chenaux;

Considérant que l'ÉTAB est un modèle d'affaires performant dans le secteur de l'économie sociale;

Il est en conséquence proposé par madame Lise Déry, représentante de Saint-Stanislas, appuyée par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux appui la candidature de l'ÉTAB aux grands prix de la relève d'affaires du RJCCQ dans la catégorie PME ou startup de l'année - volet économie sociale.

Adoptée.

11. CORRESPONDANCE

- a. Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (aide financière pour l'élaboration d'une étude d'opportunité de regroupement des services de sécurité incendie de la MRC des Chenaux);
- b. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (avis de conformité du règlement numéro 2017-105A);
- c. Pierre-Michel Auger, député de Champlain (félicitations à la MRC des Chenaux pour sa nomination dans la catégorie initiative vitalité culturelle de l'année au Gala Arts Excellence);
- d. Association des pourvoyeurs de la rivière Sainte-Anne (lettre de remerciements dans le cadre du Grand défilé 80^e anniversaire);
- e. Union des municipalités du Québec (accusé de réception concernant la résolution 2018-02-038 sur les Pôles régionaux d'innovation);
- f. Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (aide financière afin de soutenir l'organisation des services d'urgence en milieu isolé sur le territoire);

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- g. Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (aide financière afin de soutenir la Communauté entrepreneuriale des Chenaux);
- h. Le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (attribution d'une aide financière pour le transport collectif);
- i. Unité régionale de Loisir et de sport de la Mauricie (formulaire d'adhésion 2018-2019).

12. POUR VOTRE INFORMATION

**12a. FONDS-SOUTIEN MAURICIE (ÉTATS FINANCIERS DE FERMETURE),
DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE**

Suite à la fermeture du Fonds soutien Mauricie, les documents sont disponibles sur demande.

13. AUTRES SUJETS

2018-04-076

**13a. FÉLICITATIONS AUX LAURÉATS RÉGIONAUX DU GALA DES GENS DE TERRE
ET SAVEURS**

Considérant la tenue du 5^e gala des Gens de terre et saveurs de la Mauricie tenues le 12 avril 2018 et que plusieurs entreprises du territoire étaient en nomination;

Considérant que monsieur Francis Veillette, de l'entreprise Benjoporc, située à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, a remporté le lauréat dans la catégorie *employés agricoles de l'année*;

Considérant que la famille Lefebvre - St-Arnaud, de la Ferme bio Campanipol, située à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, a remporté le lauréat dans la catégorie *famille agricole*;

Considérant que le Verger Barry, situé à Sainte-Anne-de-la-Pérade, a remporté le lauréat dans la catégorie *agrotourisme*;

Considérant que Les boissons du Roy, situés à Sainte-Anne-de-la-Pérade, ont remporté le lauréat dans la catégorie *agrotransformateur*;

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la MRC des Chenaux envoie une correspondance officielle aux lauréats de la 5^e édition du gala régionaux des Gens de terre et saveurs afin de les féliciter.

Adoptée.

13b. PÔLE RÉGIONAL D'INNOVATION

Monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux, résume le projet du pôle d'innovation régional à être déposé par le Digihub de Shawinigan. Monsieur Bruneau mentionne que d'autres discussions sont à suivre dans ce dossier avec les partenaires de la Mauricie.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Audrey Leblanc, journaliste à l'hebdo journal, interroge le conseil de la MRC des Chenaux sur divers dossiers en cours.

2018-04-077

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À dix-neuf heures et trente-trois minutes (19 h 33), il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET